



N° 19-17
AVENANT N° 02 AU MARCHE DE
FOURNITURE DE GASOIL POUR LES
VEHICULES DU SMND
Lot 1 site de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le bureau dûment convoqué le 12 avril 2019
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre

EXCUSE :

Monsieur BERNARD Marc

Il est exposé :

Ce marché a été attribué à compter du 1^{er} juin 2015 pour une durée de 4 ans :

- pour le lot 1 par cartes accréditives pour les véhicules du site de Bourgoin : à l'entreprise TOTAL,
- pour le lot 2 la cuve de stockage du site d'Heyrieux : à l'entreprise STREICHENBERGER.

Afin de mettre en place un nouveau marché qui comportera 2 lots (un pour chaque site comme actuellement), mais permettre plus de possibilités d'approvisionnement, il est nécessaire de modifier par avenant le marché cité en objet pour le lot 1.

Cet avenant a pour but de prolonger la durée d'exécution du lot 1 de 7 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2019) sans modification du prix et conditions fixés à l'acte d'engagement.

Le bureau après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

. D'accepter l'avenant n° 02 au marché de fourniture de gasoil pour les véhicules du SMND à compter du 1^{er} juin 2019 et ainsi prolonger sa durée d'exécution de 7 mois sans modification du prix et des conditions fixés à l'acte d'engagement, soit :

- Montant HT : 109.83 € prix public par hectolitre au 1^{er} mars 2015
- Remise HT : 3.334 € par hectolitre
- Montant TTC : 127.795 € par hectolitre

. D'autoriser le président à signer, au nom et pour le compte du SMND, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 17 avril 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

Pour le Président,
Par délégation

Pascale BIAARD

